

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 15 octobre 2020 à 19h30 en visioconférence à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents madame la conseillère Corina Lupu et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, France Robillard Pariseau.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent, agit comme greffier.

Absent : Maire, René Pelletier et la conseillère madame Corina Lupu

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2020
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020
3. Approbation des comptes
4. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 15 octobre 2020
5. Demande de remisage de la navette fluviale
6. Dépôt de la programmation TECQ 2019-2023
7. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme
8. Octroi de mandat, rue Lapierre
9. Adoption – modifications règlement SQ 2019-2
10. Appui de projets Arts et culture
11. Affaires nouvelles
12. Documents déposés
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Madame la mairesse suppléante, France Robillard Pariseau souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h41.

2020-10-154

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2020

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

2020-10-155

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020

ATTENDU que les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-10-156

3. Approbation des comptes

ATTENDU que le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 85 549.78 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	17 septembre au 15 octobre 2020	16 302,53 \$
Déboursés	Au 15 octobre 2020	49 339,29 \$
Masse salariale et DAS	Du mois de septembre 2020	19 907,96 \$
Total		85 549,78 \$

2020-10-157

4. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 15 octobre 2020

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 15 octobre 2020.

2020-10-158

5. Demande de remisage de la navette fluviale

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des 4 Pôles a fait une demande à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour remiser la navette sur un espace municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des 4 Pôles demande d'utiliser l'espace de l'église pour ranger du matériel pour la navette;

CONSIDÉRANT QUE la navette fluviale devra être remise pour la saison hivernale à chaque année ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que la municipalité autorise la Coopérative des 4 Pôles à ranger du matériel et stationner la navette fluviale sur un espace municipal pour la durée de la saison hivernale conditionnellement à ce que le terrain soit remis en état lors de la fin de l'entreposage.

2020-10-159

6. Dépôt de la programmation TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2020-1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2020-1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu que la municipalité dépose la programmation de travaux TECQ version n° 2020-1 afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection de chaussée (drainage et pavage) selon les modalités du programme TECQ.

2020-10-160

7. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du service de l'urbanisme du mois de septembre 2020.

2020-10-161

8. Octroi de mandat, rue Lapierre

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu des offres de services d'entrepreneurs généraux suite à un appel d'offre de services professionnels d'entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation, du directeur général, monsieur Simon Leclerc;

CONSIDÉRANT qu'une soumission conformément a été déposé par Maillé Excavation au montant de 13 170.39 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur le conseiller Claude Pariseau, il est unanimement résolu :

QUE ce Conseil octroie le contrat d'excavation à Maillé Excavation, au prix total de 13 170,39\$ taxes incluses.

QUE les dépenses rattachées à ce contrat soient financées par le programme d'aide à la voirie locale.

2020-10-162

9. Adoption – modifications règlement SQ 2019-2

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance des modifications du règlement SQ 2019-2;

Considérant que l’avis de motion au présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2020;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance sur le site Internet de la municipalité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Roch, il est unanimement résolu que le règlement 2019-02 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

2020-10-163

10. Appui de projets Arts et culture

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a reçu une demande d’appui pour les 2 projets d’Arts et culture pour l’obtention du financement en 2021;

CONSIDÉRANT que l’organisme Arts et culture déposera deux (2) projets, dans deux (2) volets différents à la MRC de Pays-d’en-Haut avec le Fonds de développement des territoires (FDT) et le Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît l’importance de prendre le virage technologique par l’acquisition de matériel (projecteurs écrans);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles supporte les (2) deux projets d’Arts et culture qui permettront de mobiliser la communauté ;

CONSIDÉRANT l’importance de développer, partager et diffuser le projet culturel structurant de « Pirogue »;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que la municipalité appui et supporte l’organisme Arts et Culture avec le dépôt de projet d’acquisition de matériel technologique et le projet culturel « Pirogue ».

11. Affaires nouvelles

- MRC
- Nouvelles des organismes

12. Documents déposés

- Compilation de statistique d’émission de permis

13. Période de questions

Le conseil a reçu aucune question du public selon les modalités précisées sur le site Internet de la municipalité au plus tard le mardi 13 octobre à 16h30.

2020-10-164

14. Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 20h58.

Aucune personne a assisté à la séance à huis clos.